



Objectif général: Dispenser des soins globaux à des nouveaux-nés au sein d'une unité de soins intensifs en néonatalogie et accompagner les parents dans les soins afin de maintenir, d'améliorer ou de rétablir la santé et le bien-être du nouveau-né et de promouvoir la relation entre le nouveau-né et les parents.

| ACTIVITÉS | TÂCHES |
|---|---|
| - Effectuer des tâches infirmières | <ul style="list-style-type: none">• Exécute des actes techniques infirmiers selon ou sans prescription médicale, ainsi que des actes médicaux confiés par un médecin;• Observe, identifie et établit l'état de santé des nouveaux-nés attribués, détecte d'éventuels changements, anticipe les situations de crise et, en cas d'urgence, prend de sa propre initiative les mesures nécessaires dans l'attente du médecin;• Évalue et surveille de façon permanente le comportement, les paramètres vitaux et physiques des nouveaux-nés et ajuste, selon les prescriptions du médecin, les appareils médicaux sur base de l'évolution de ces paramètres;• Prépare les médicaments selon la prescription médicale, vérifie la médication en prenant notamment en compte le poids des nouveaux-nés, l'administre et en suit les effets;• Assiste le médecin pour la réalisation de certains actes techniques spécifiques (ex. drainage thoracique, réanimation);• Accompagne le médecin lors du tour de salle et contacte les personnes concernées en cas de questions; |
| - Exécuter des tâches soignantes | <ul style="list-style-type: none">• Assure le soin corporel complet du nouveau-né et utilise à cet effet les produits et techniques adaptés;• Veille au bien-être général des nouveaux-nés et adapte autant que possible les facteurs d'environnement et sa façon d'agir personnelle (ex. lumière, bruit);• Prévoit des aliments adaptés aux nouveaux-nés (ex. prépare des biberons) et les administre;• Encadre les nouveaux-nés et leurs parents lors des transferts depuis ou vers d'autres services ou institutions, ou pendant les examens médicotéchniques (ex. radiographie); |
| - Participer à la continuité et à la qualité des soins | <ul style="list-style-type: none">• Donne les informations nécessaires sur les nouveaux-nés lors des réunions d'équipe afin d'assurer la continuité des soins;• Informe le médecin sur l'état de santé des nouveaux-nés et se concerta avec le médecin et les prestataires de soins au sujet du traitement indiqué;• Contacte des organisations externes afin d'assurer le suivi des parents et des nouveaux-nés à leur domicile (ex. soins infirmiers à domicile, centre de maternité);• Participe à des réunions multidisciplinaires et applique les décisions prises; |
| - Soutenir les parents dans les soins au nouveau-né et promouvoir la relation entre parents et nouveau-né | <ul style="list-style-type: none">• Accueille les nouveaux-nés et leurs parents, établit une anamnèse infirmière et note les données;• Donne des explications aux parents du nouveau-né et aux proches concernant l'état de santé du nouveau-né et tient les parents régulièrement informés (ex. par téléphone);• Écoute les préoccupations des parents du nouveau-né et les rassure;• Encadre et soutient les parents du nouveau-né dans les moments difficiles ou d'émotion (ex. actes techniques spécifiques, décès du nouveau-né);• Donne des explications au sujet des soins au nouveau-né et les effectue avec les parents (ex. changer le linge, donner à manger, tirer le lait, massage du nouveau-né);• Forme les parents du nouveau-né à certains savoirs/techniques spécifiques (ex. utilisation du monitoring) et évalue le cas échéant les connaissances acquises (ex. avant que la sortie du nouveau-né de l'hôpital soit autorisée par le médecin);• Promeut la relation entre les parents et le nouveau-né et encourage le contact physique entre les parents et le nouveau-né (ex. soins kangourou); |
| - Effectuer des tâches administratives liées aux patients | <ul style="list-style-type: none">• Enregistre les données des nouveaux-nés et les soins infirmiers effectués (notamment pour les DI-RHM);• Remplit divers formulaires et documents (ex. ceux en rapport avec l'admission et la sortie);• Fait rapport, aussi bien oralement que par écrit, au sujet de l'état de santé des nouveaux-nés;• Tient à jour le dossier infirmier des nouveaux-nés; |



- Autres activités

- Partage l'expertise d'infirmier spécialisé en néonatalogie avec les infirmiers non-spécialisés;
- Aide à l'exécution de tâches ménagères, comme préparer et distribuer les repas et faire les lits;



CRITÈRES

| | |
|------------------------------|---|
| Connaissance et savoir-faire | <ul style="list-style-type: none">• Formation conforme aux exigences légales d'application pour l'exercice de la fonction;• Possède une connaissance pratique des pathologies néonatales;• Possède une connaissance pratique des techniques infirmières requises pour la prise en charge des nouveaux-nés et des procédures spécifiques en matière d'isolement et aseptie;• Possède une connaissance pratique du matériel médical;• Sait travailler avec les outils informatiques spécifiques; <p>• Période de familiarisation: 1 - 3 ans</p> |
| Gestion d'équipe | <ul style="list-style-type: none">• Pas d'application; |
| Communication | <ul style="list-style-type: none">• Possède des aptitudes à l'écoute;• Soutient, informe et conseille les parents du nouveau-né au sujet des soins au nouveau-né;• Soutient les parents lors de dilemmes éthiques;• Assure des contacts avec des organisations externes afin d'organiser le suivi des parents et du nouveau-né à domicile; |
| Résolution de problèmes | <ul style="list-style-type: none">• Adapte la réalisation d'actes techniques infirmiers et la préparation de médication à la phase de développement et l'état physique du nouveau-né;• Tient en compte les signes non-verbaux du nouveau-né et adapte, si possible, les facteurs d'environnement dans l'environnement du nouveau-né;• Adapte, si possible, le moment, l'ordre et la réalisation de tâches à la disponibilité des parents du nouveau-né;• Fait appel à des spécialistes ou au responsable hiérarchique en cas de problèmes spécifiques ou complexes liées au nouveau-né;• Contacte le responsable hiérarchique en cas d'anomalies ou de problèmes pratiques; |
| Responsabilité | <ul style="list-style-type: none">• Se consulte avec les collègues, le responsable hiérarchique, le médecin et d'autres prestataires de soins au sujet de l'état de santé des nouveaux-nés et des traitements à effectuer;• Assure la surveillance continue des nouveaux-nés et intervient en cas d'urgence dans l'attente du médecin;• Assiste le médecin lors de l'exécution d'actes spécifiques techniques;• Forme les parents des nouveaux-nés à certains savoirs/techniques spécifiques et vérifie le cas échéant leur maîtrise de ces savoirs/techniques;• Est discret avec les informations confidentielles; |
| Facteurs d'environnement | <ul style="list-style-type: none">• Présence limitée de bruit (< 60dB);• Contact direct quotidien avec la saleté, les mauvaises odeurs, la poussière ou les excréments de personnes;• De temps à autre, contact avec les gaz, fumées ou substances irritantes;• Risque de radiation;• De temps à autre, contact avec des maladies contagieuses;• Le travail sur écran (<80%) est une exigence à l'exercice de la fonction;• Les activités exigent de faire appel régulièrement à la force ou de travailler dans une position inconfortable;• Contact personnel quotidien avec la maladie, la souffrance ou la mort;• De temps à autre, contact avec des personnes verbalement ou physiquement agressives; |



L'IFIC VOUS INVITE A LIRE ATTENTIVEMENT LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- O A L'EXCEPTION DES TITRES DE FONCTIONS PROTÉGÉS PAR LA LÉGISLATION, LES TITRES DES FONCTIONS SECTORIELLES SONT STRICTEMENT INDICATIFS, C'EST-À-DIRE QU'ILS SERVENT UNIQUEMENT À FACILITER L'IDENTIFICATION DES FONCTIONS AU SEIN DE L'ÉVENTAIL SECTORIEL (GRÂCE À UN TITRE CHOISI SUR BASE DE L'USAGE MAJORITAIRE CONSTATÉ). CEPENDANT, UN MÊME TITRE DE FONCTION PEUT PARFOIS RECOUVRIR DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES SUR LE TERRAIN. DONC, SEUL LE CONTENU (ET NON LE TITRE) DE LA FONCTION PEUT ET DOIT SERVIR DE BASE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE FONCTION SECTORIELLE.
- O PAR SOUCIS DE LISIBILITÉ, NOS DESCRIPTIONS DE FONCTIONS SONT RÉDIGÉES AU MASCULIN. CEPENDANT, L'ENSEMBLE DE DESCRIPTIONS DE FONCTIONS S'APPLIQUENT À TOUS LES GENRES (M/F/X).
- O LES ÉLÉMENTS SUIVANTS SONT CONSIDÉRÉS COMME ÉTANT LA NORME POUR L'EXERCICE DE TOUTES LES FONCTIONS ET NE SONT DONC PAS DÉCRITS/RAPPELÉS AU SEIN DE CHAQUE DESCRIPTION DE FONCTION, SAUF LORSQU'ILS CONSTITUENT UNE PART SPÉCIFIQUE DE L'ACTIVITÉ :
 - **Le respect de la légalité est la norme pour toutes les fonctions, qui doivent s'exercer conformément aux modalités et conditions prévues dans les différentes sources légales, réglementaires ou conventionnelles d'application tant au niveau sectoriel qu'institutionnel (législations, codes, conventions, procédures, protocoles, etc.).**
 - **Le respect de la confidentialité ou du secret professionnel dans l'exercice de la fonction: s'appliquent à tous conformément à la législation relative au contrat de travail (Article 17, 3°, de la loi du 3 juillet 1978)**
 - **La collaboration aux projets et le soutien des collègues font partie de l'exercice normal de toute fonction (ex : entraide ponctuelle, accueil et accompagnement de jobistes ou nouveaux collègues, participation aux réunions d'équipes, etc.)**
 - **La participation à la vie sociale de l'institution fait partie de l'exercice normal de toute fonction (ex: participation à l'organisation d'évènements internes).**
 - **Le maintien des connaissances : les titulaires de la fonction sont amenés tout au long de leur carrière à s'adapter aux évolutions de leur métier (ex : en suivant les formations organisées par l'employeur, en se tenant au courant des évolutions du métier ou en réalisant des recherches documentaires dans leur domaine d'activité). Le niveau de formation requis pour l'exercice d'une fonction sectorielle repris à la rubrique « connaissance et savoir-faire » englobe la formation en tant que telle ainsi que la formation continue légalement obligatoire pour l'exercice de la fonction en question.**